Ontario

Ministry of
Agriculture and Food



FACTSHEET
ISSN 1198-712X ©Queen's Printer for Ontario

Agdex#: 400/10 Publication Date: 02/04
Order#: 04-003 Last Reviewed: 02/04

# Title: Biosecurity Fundamentals For Visitors To Livestock Facilities

**Division:** Agriculture and Rural

**History:** Original Factsheet

**Written by:** Jim Dalrymple - President/Livestock Technology Services; Dr. Paul Innes - Lead Veterinarian/Provincial Biosecurity/OMAF

## Biosecurity

Biosecurity at the farm level can be defined as the management practices enabling producers to prevent the movement of disease-causing agents onto and off of agricultural operations. This includes environmental contamination. Biosecurity therefore involves many aspects of farm management, such as disease control and prevention (e.g. closed herd, vaccinations), nutrient management and visitor control. Although controlling and limiting the movement of livestock is recognised as the most important biosecurity measure for most diseases, many important hazards can be carried on contaminated clothing, boots, equipment and vehicles. This Factsheet focuses on measures that reduce the biosecurity risks associated with visitors, particularly to livestock facilities.

## Why The Concern

Biosecurity has become a major concern to the agriculture industry as a result of foreign and emerging disease issues, the globalization of agriculture and increasing public concerns over food safety. Individual farms are less isolated and inputs are entering the farms of today from further away, often from other countries. Issues such as bovine spongiform encephalopathy, foot and mouth disease, avian influenza and Newcastle disease have brought world concerns closer to the local farm level.

Ontario is also a province with a large urban-rural interface. With both a high farm density and population density, the risks associated with agriculture take on added significance. Air and water quality concerns are more pronounced, animal and human movement among farms is frequent and the ability to control a foreign animal disease outbreak may be compromised.

The ongoing pressure on agriculture to reduce antimicrobial usage has led to increased emphasis on disease prevention and the role of biosecurity. As well, disease prevention is a critical component of overall quality assurance (QA) programs being adopted by many commodities.

Biosecurity, and an increased emphasis on disease prevention, is prudent. Practices do not have to be cumbersome, confusing or expensive, but a small investment in time and money can yield big benefits for the farmer, the industry, and for the consumer through improved food quality and safety.

## Who Is Involved

All visitors need to understand the possible risk they present when entering a farm, what a farmer expects from them, and what precautions need to be taken between farms that are visited. This applies to anyone entering or leaving the premises who may be visiting other livestock operations, and not just those of the same species or commodity type. The list includes:

- neighbours and friends.
- agribusiness and service representatives
- veterinarians
- municipal/regulatory personnel, inspectors
- deadstock collectors
- custom manure/biosolids haulers and applicators.

## Implications

Visitors can unknowingly bring harmful agents onto a farm via contaminated clothing and footwear, equipment and vehicles. Equipment used to repair buildings and machinery, to treat or handle animals, and to carry out testing or procedures are all potential sources of contamination. The risk is increased with visitors who regularly go from farm to farm as part of their employment or routine. Such individuals, businesses and organisations are encouraged to develop and follow a biosecurity plan.

All visitors, farm owners, and their employees have a shared responsibility in biosecurity. Visitors need to be aware of that farm's level of biosecurity and follow their recommendations. Visitors must be prepared to accept all reasonable directives from the farmer when visiting his or her operation. In many swine operations, for example, showering in and out of facilities is a requirement.
Farmers and their employees also have a responsibility to prevent hazards from leaving the premises. Wear clean clothing and footwear when leaving the farm, particularly if visiting other farms, feed supply agencies, veterinary facilities or auction markets.

All visitors should make an appointment so that both parties can make best use of their time. The visitor should ask the farm operator about his or her biosecurity protocol and any special measures that must be taken.

## Assessing Visitor Risk And Controlling Access

Risk assessment is a method of determining the likelihood and severity of the risk posed by a visitor. By identifying key risk factors, appropriate procedures and protocols can be determined. Table 1 is a guideline for assessing the risk level of visitors to a livestock operation.

Biosecurity Guidelines for Visitor Control

- Provide a farm gate sign indicating biosecurity levels in effect on the farm. Place restricted entry notices on the doors to animal facilities.
- Keep service vehicles as far away from the animal facilities as feasible. Designate a parking area for vehicles entering the farm, away from traffic areas used by farm vehicles and away from feed and manure. Visitors' vehicles should be visibly clean of manure and organic matter.
- Establish one area of the farm for visitors to enter if required. All visitors should go directly to the entry point. Consider installing a bell or alarm system for visitors to indicate their arrival.
- Keep a visitor log or record of the names, dates and vehicles that visit.
- Determine if, when and what types of farms have been visited prior to your farm. As a precaution, 48 hours may be required between visits (1 week for foreign visitors).
- Restrict access to animal facilities to essential visitors only. Keep visitors out of animal pens and feed alleys, and do not allow direct contact with animals if not essential.
- Insist on clean clothing and/or supply clean boots and clothing at your farm.
- Do not allow foods of animal origin to be brought onto the premises.
- Provide a container or plastic bag for collecting dirty clothing or disposable items used by visitors.
- Ask visitors to wash their hands prior to leaving the premises, especially if in contact with animals. If hosting tours, provide handwashing facilities or disinfectant hand gel. If food is to be served, do this away from the animal facilities and after handwashing.

**Table 1. Guidelines for Visitor Risk Assessment**

| | Low Risk | Moderate Risk | High Risk |
|---|---|---|---|
| Number of farm visits per day | No other farm contact | One or occasionally more than one farm per day | Routinely visits many farms or auctions |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Protective Clothing | Wears sanitized shoes or boots. One pair of clean coveralls per site | Wears sanitized shoes or boots - If clean, may not change coveralls | Does not wear clean or protective clothing |
| Animal Ownership | Does not own and/or care for livestock | Owns and/or cares for a different species | Owns and/or cares for a similar species and production type |
| Contact with animals | No animal contact | Minimal or no direct contact - exposure to housing facilities | Regular direct contact with animals |
| Biosecurity knowledge | Understands and promotes biosecurity for industry | Aware of basic biosecurity principles but is not an advocate | Little appreciation or understanding of biosecurity principles |
| Foreign travel | Does not travel out of Canada | Limited travel outside of Canada without animal contact | Travel to foreign countries with animal contact in those countries |

- Provide a footbath and a container of an appropriate disinfectant solution with a scrub brush at the entrance to each facility. Maintain these with daily cleaning, remove accumulated organic matter and replenish disinfectant regularly. Footbaths alone are not an effective means of disinfecting footwear.
- Ensure all equipment used by visitors has been thoroughly cleaned and disinfected and stored appropriately before being used on your premises. Also clean and disinfect all borrowed equipment and tools prior to use on your farm and before returning them.

Proper use of disinfectants is a critical component of biosecurity. Use any disinfectants such as chlorhexadines, hypochlorates, phenols, oxidizing agents, iodine compounds and quaternary ammoniums according to product recommendations.

## Manure And Its Concern

Many important diseases can be transmitted by manure, either directly or indirectly, via contaminated clothing and equipment. The pathogens responsible can be classified into 4 major types:

- bacterial (e.g., salmonella, E. coli, Johne's disease, tuberculosis)
- viral (e.g., hog cholera, foot and mouth disease, bovine viral diarrhea)
- protozoal (e.g., coccidiosis, cryptosporidiosis)
- parasitic (e.g., ascariasis, sarcocystosis).

Fungal diseases, such as aspergillosis, are less likely to be shed in manure, but may be present in contaminated bedding and litter.

## Manure Handlers And Haulers

As production costs increase, more producers are contracting professional handlers and haulers. However, there is a risk of disease being introduced by hiring custom labour. Improper sanitation procedures between farms can potentially spread a number of diseases. Ensure manure management equipment is properly maintained and cleaned, especially if being used at several farm sites. Wash all exterior surfaces of manure handling equipment; check that they are visibly free of organic matter before arriving on a farm.

## Access To Premises

Part IV of Ontario's Nutrient Management Act outlines the "Inspection and Orders" related to identification and inspection by provincial officers involved in nutrient management legislation. A biosecurity protocol has been developed to minimise the risk of spreading disease-causing agents among and within agricultural operations by government personnel. The protocol applies to all situations involving personnel

from the Ministry of Agriculture and Food, and the Ministry of the Environment. Biosecurity concerns cannot be used to restrict entry of government regulatory staff to agricultural operations.

Similarly, the Ontario Society for the Prevention of Cruelty to Animals (OSPCA), including affiliated local humane societies, have the powers of a police officer in order to enforce the OSCPA Act and the animal cruelty provisions of the Criminal Code of Canada. The OSPCA Act empowers inspectors or agents (such as a veterinarian or police officer) access to private property in cases where:

- a search warrant is issued by a Justice of the Peace
- the inspector/agent/officer observes an animal in immediate distress, or
- the owner grants permission to enter.

The OSPCA also have a biosecurity protocol for their inspectors/agents, who are expected to follow reasonable biosecurity measures when carrying out their duties.

## Summary

The Importance of Biosecurity to Agricultural Production
Biosecurity provides:

- an essential component of many on-farm food safety programs
- greater consumer acceptability of the quality and safety of the food supply
- healthy animals that are more productive
- improved animal welfare and well-being
- improved efficiency and profitability for the farmer.

Whether it is the relatively controlled environment of a poultry production facility, or the more open pasture of a beef or dairy operation, biosecurity is critical. Over the past decade, food safety, public health and animal health have gained greater importance throughout the world. Quality assurance and HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) programs originate at the primary production level - the farm - with biosecurity planning a key role for the entire food production chain.

As the primary producers of food, farmers and all involved in agriculture are expected to do their part, using use new knowledge and technology to continuously improve the safety of the food supply, maintain and improve animal health and protect the environment. Greater focus on prevention through basic hygiene and biosecurity standards, closed production systems, detailed record keeping and animal identification will be required. A sound nutrient management plan will include biosecurity measures as part of the plan.

Because hazards and risks vary among species and types of operations, what works for one farm may not be appropriate or effective for another. Each farm needs to develop a specific, documented biosecurity plan in consultation with their veterinarian. Visitor control as presented in this Factsheet is just one component of the complete biosecurity plan.

## The Fundamentals of Developing a Biosecurity Plan

- Identify possible risk factors.
- Identify critical control points for your operation.
- Set limits or standards for your farm.
- Set up a monitoring schedule and procedures.
- Keep effective records

Today's farmers rely on biosecurity to protect their land, their animals and their livelihood. All visitors must respect the requirements of a particular farm and the commodity guidelines. Current developments in most commodities at the local, provincial and national levels related to QA requirements should be adhered to and in visible evidence for all visitors.

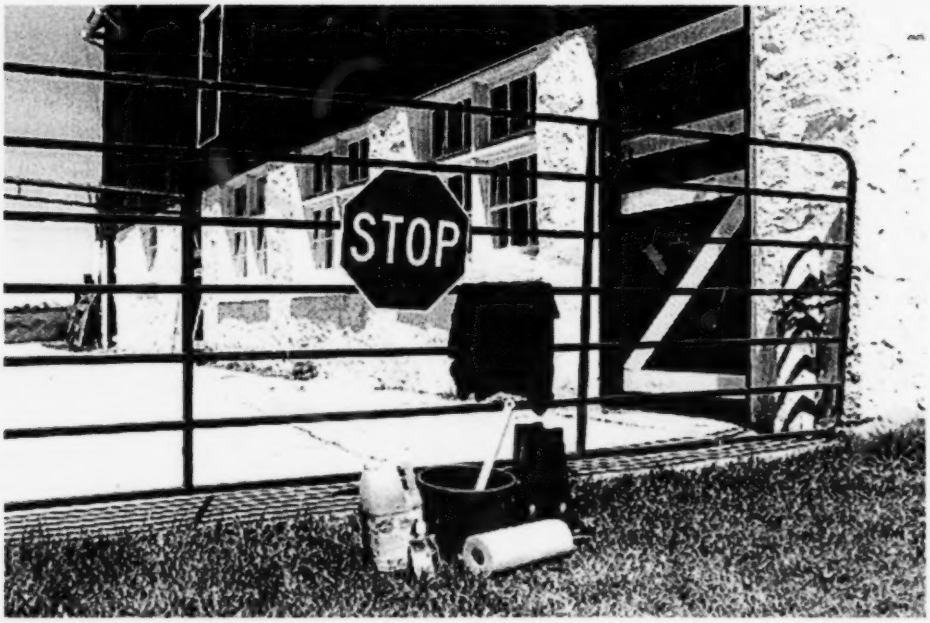


Figure 1. Restrict access to livestock facilities. Visitors should wear protective clothing and follow strict cleaning and disinfection protocols.

## Resources

OMAF Factsheet 01-043, Biosecurity: Health Protection and Sanitation Strategies for Cattle and General Guidelines for Other Livestock

OMAF Factsheet 00-091, Biosecurity For Horse Farms

| Top of Page |

For more information:
Toll Free: 1-877-424-1300
Local: (519) 826-4047
Email: ag.info@omaf.gov.on.ca

| Livestock Home Page |

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français|
| Home | What's New | Calendar | Products | News Releases |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

Feedback and technical inquiries to: livestock@omaf.gov.on.ca
© Copyright 2004 Queen's Printer for Ontario
Last Updated: March 9, 2004

Ontario

Ministère de
l'Agriculture et de l'Alimentation



FICHE TECHNIQUE
ISSN 1198-7138 ©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Agdex: 400/10 Date de publication: 02/04
Commande no. 04-004 Dernière révision: 02/04

# Titre: Règles Fondamentales De Biosécurité A L'intention Des Visiteurs D'installations Pour Bovins

**Division:** Agriculture et affaires rurales

**Situation:** Fiche technique originale

**Rédacteur:** Jim Dalrymple - président des Services de techniques d'élevage/ Brighton; Paul Innes - vétérinaire principal/Biosécurité provinciale/MAAO

## Biosécurité

La biosécurité au niveau de la ferme se définit comme l'ensemble des pratiques de gestion permettant au pro-duc-teur d'empêcher l'entrée d'organismes pathogènes et de contaminants environnementaux dans son exploitation, de même que leur déplacement à partir d'elle. Par conséquent, la biosécurité englobe de multiples aspects de la gestion agricole, tels que la lutte contre les maladies et leur prévention (p. ex. troupeau fermé, vaccinations), la gestion des éléments nutritifs et le contrôle des visiteurs. Bien que la restriction et l'interdiction des déplacements du bétail soient reconnues comme les mesures de biosécurité les plus déterminantes pour la majorité des maladies, il ne fait aucun doute que la contamination des vêtements, des bottes, du matériel et des véhicules posent aussi de grands dangers pour la biosécurité dans le cas de certaines autres maladies. La présente fiche techni-que met l'accent sur les mesures visant à réduire les risques associés aux visiteurs, surtout sur les installations d'élevage de bovins.

## Pourquoi Tant D'inquiétudes

La biosécurité est devenue une inquiétude majeure dans le secteur agricole en raison de l'apparition de maladies nouvelles et exotiques, de la mondialisation de l'agriculture, et des préoccupations croissantes du public à l'égard de la salubrité des aliments. Aucune ferme n'est isolée comme naguère, et les intrants proviennent de lieux toujours plus éloignés, souvent même de pays étrangers. Des problèmes comme l'en-cé-phalopathie spongiforme bovine, la fièvre aphteuse, la grippe aviaire et la maladie de Newcastle ont dirigé les inquiétudes vers la ferme locale.

On sait que l'Ontario est une province où les milieux urbains et ruraux coexistent dans bien des régions. Étant donné les hautes densités d'élevage sur les fermes et les grandes densités des populations avoisinantes, les dangers liés à la production agricole s'en trouvent accrus. Les préoccupations concernant la qualité de l'air et de l'eau s'accentuent, les déplacements d'humains et d'animaux entre les fermes se multiplient, et la capacité à réprimer la flambée d'une maladie animale exotique pourrait être compromise.

Les pressions continues en vue de réduire l'utilisation des agents antimicrobiens ont amené la communauté agricole à mettre l'accent davantage sur la prévention des maladies et le rôle de la biosécurité. En outre, la prévention des maladies est devenue un élément primordial des programmes d'assurance de la qualité qui sont appliqués à un bon nombre de denrées.

La biosécurité et l'intérêt croissant envers la prévention des maladies sont une approche prudente. Les mesures préventives efficaces ne sont pas les plus complexes, déroutantes ou dispendieuses. Il suffit qu'on y mette un peu de temps et d'argent pour qu'elles rapportent beaucoup à l'agriculteur, à l'industrie et au consommateur grâce à l'amélioration de la qualité et de la salubrité des aliments.

## Qui Est Visé

Tous les visiteurs doivent bien saisir le risque possible qu'ils représentent en entrant sur une exploitation agricole, les attentes du producteur à leur égard, et les précautions à prendre entre chaque ferme visitée. Ces précautions s'adressent à toute personne qui arrive dans les installations ou les quitte, et qui est susceptible de visiter d'autres exploitations, même si ces exploitations produisent une denrée différente ou élèvent des animaux d'une autre espèce. Sont visées les personnes suivantes :

- voisins et amis
- représentants de sociétés agro-alimentaires et de services
- vétérinaires
- inspecteurs et employés d'une municipalité ou d'un organisme de réglementation
- ramasseurs de cadavres d'animaux
- personnes qui font le transport ou l'épandage de fumiers ou de biosolides.

## Conséquences

Les visiteurs peuvent apporter à leur insu des organismes nuisibles sur une ferme par l'intermédiaire de vêtements, bottes, matériels ou véhicules contaminés. L'équipement utilisé pour la réparation de bâtiments ou de machines, pour le soin ou la manutention des animaux, et pour la réalisation de tests ou autres traitements sont autant de sources possibles de contamination. Le risque s'accroît encore davantage dans le cas des personnes qui passent régulièrement d'une ferme à l'autre dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ces personnes ou, le cas échéant, les organismes ou sociétés qui les embauchent devraient élaborer un plan de biosécurité et veiller à sa mise en application.

Tous les visiteurs, propriétaires d'exploitations agricoles et leurs employés ont une responsabilité à l'égard de la biosécurité. Les visiteurs doivent être mis au courant du niveau de biosécurité adopté sur une ferme et se soumettre aux règles préconisées. Ils doivent aussi être disposés à accepter toute directive raisonnable énoncée par le producteur pendant leur visite. Dans bien des fermes porcines, par exemple, la douche est obligatoire dès l'arri-vée du visiteur et avant son départ.

De leur côté, les agriculteurs et leurs employés sont aussi responsables de prévenir la contagion d'autres installations à partir de leurs propres fermes. Ils doivent porter des vêtements et des chaussures propres en quittant la ferme, en particulier s'ils comptent visiter d'autres exploi-tations, un commerce d'aliments pour animaux, les bureaux d'un vétérinaire ou un marché de vente aux enchères.

Les visiteurs devraient prendre rendezvous afin qu'ils puissent, comme l'agriculteur, tirer le meilleur parti de leur temps. Ils devraient aussi s'informer à l'avance du protocole de biosécurité et de toute mesure spéciale qu'ils doivent prendre.

## Evaluer Les Risques Et Contrôler L'accès

L'évaluation des risques est une méthode permettant de déterminer la possibilité et la gravité d'une infection ou contamination éventuelle par un visiteur. Après avoir identifié les facteurs de risques clés, le producteur est en mesure de choisir les mesures et protocoles nécessaires. Le tableau 1 de la page suivante donne les grandes lignes permettant d'évaluer ces risques.

Directives de biosécurité à l'intention des visiteurs

- Placer à la barrière de la propriété un écriteau indiquant les mesures de biosécurité en usage sur la ferme. Fixer des avis d'admission réglementée sur la porte de tous les bâtiments d'élevage.
- Garder les véhicules de service aussi loin que possible de tout bâtiment d'élevage. Marquer un stationnement réservé aux visiteurs, à bonne distance des véhicules et machines de la ferme, du fumier et des aliments pour les animaux d'élevage. Les véhicules des visiteurs devraient ne montrer aucune souillure de fumier ou de matière organique.
- Au besoin, établir un point d'accès obligatoire pour les visiteurs. Une sonnerie pourrait avertir de l'arrivée d'un visiteur.
- Garder un registre des visites à la ferme (nom, date et véhicule).
- Essayer de découvrir si d'autres exploitations ont été visitées avant la vôtre. Préciser le moment

de la visite et le genre d'exploitation. Par mesure de sécurité, 48 heures devraient s'écouler depuis la visite d'une autre ferme - une semaine dans le cas de visiteurs venant de l'étranger.

- Restreindre l'accès aux bâtiments d'élevage de façon à n'admettre que les visiteurs indispensables. Garder les visiteurs à l'écart des enclos et des couloirs d'alimentation, et empêcher tout contact direct avec les animaux d'élevage, sauf en cas de nécessité absolue.
- Exiger que tous portent des vêtements propres ou fournir des vêtements et bottes propres sur la ferme.
- Interdire l'entrée de tout aliment d'origine animale sur la ferme.
- Fournir un contenant ou sac de plastique propre pour la collecte des vêtements souillés et des articles jetables utilisés par les visiteurs.
- Demander aux visiteurs de se laver les mains avant de quitter les lieux, particulièrement s'ils sont entrés en contact avec des animaux d'élevage. Les personnes faisant partie d'un tour guidé devraient avoir accès à un poste de lavage des mains ou à tout le moins à un produit nettoyant pour les mains. Si vous servez des repas, veiller à le faire loin des installations d'élevage, et après le lavage des mains.
- Placer un pédiluve (bain de pieds) contenant un désinfectant approprié ainsi qu'une brosse pour faciliter le nettoyage à l'entrée de chaque bâtiment. Garder les pédiluves propres tous les jours en enlevant les matières organiques déposées et renouveler le produit au besoin. Il est certain que les pédiluves sont incapables à eux seuls d'assurer la désinfection des chaussures.
- Vérifier que tout le matériel utilisé par les visiteurs est soigneusement nettoyé et désinfecté et, le cas échéant, entreposé de façon convenable avant d'être utilisé sur les lieux. Vous devez aussi nettoyer le matériel et les outils empruntés avant de les utiliser et avant de les remettre.

L'utilisation raisonnée de désinfectants fait partie intégrante de tout programme de biosécurité. Il faut respecter les consignes du fabricant relatives aux désinfectants, notamment les chlorhexidines, les hypochlorates, les phénols, les agents oxydants, les composés iodés, et les produits d'ammonium quaternaire.

**Tableau 1. Grandes lignes menant à l'évaluation des risques posés par un visiteur**

| | Risque faible | Risque moyen | Risque élevé |
|---|---|---|---|
| Nbre d'exploitations visitées/jour | Aucun autre contact avec des fermes | Une ferme, parfois plus | Visite fréquemment un bon nombre de fermes ou lieux de vente aux enchères |
| Vêtements de protection | Porte des chaussures ou bottes désinfectées, et une combinaison différente à chaque visite | Porte des chaussures ou bottes désinfectées - garde parfois la même combinaison si elle est propre | Ne porte pas de vêtements propres ni de combinaison |
| Possession d'animaux | Ne possède et/ou ne prend soin d'aucun bovin | Possède et/ou prend soin d'animaux d'une espèce différente. | Possède et/ou prend soin d'animaux d'une espèce similaire et fait le même genre d'élevage |
| Contact avec les animaux | Aucun contact avec les animaux | Contact minimal ou indirect - exposition à des installations d'élevage | Contact direct fréquent avec les animaux |
| | | Connaît les | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Connaissance de la biosécurité | Comprend et favorise la biosécurité au sein de l'industrie | principes de biosécurité fondamentaux mais n'en est pas un défenseur | Se préoccupe peu des principes de la biosécurité ou les comprend mal |
| Voyages à l'étranger | Ne voyage pas à l'extérieur du Canada | Voyage peu hors du Canada, sans contact avec des animaux | Voyage à l'étranger et y entre en contact avec des animaux |

| Haut de la page |

## Préoccupations Liées Au Fumier

Nombreuses sont les maladies susceptibles d'être transmises directement ou indirectement par le fumier, que ce soit par des vêtements ou du matériel conta-minés. On groupe les agents pathogènes en quatre classes, selon leur origine :

- bactéries (p. ex. Salmonella, E. coli, la maladie de Johne, la tuberculose)
- virus (p. ex. la peste porcine, la fièvre aphteuse, la diarrhée virale bovine)
- protozoaires (p. ex. la coccidiose, la cryptospori-diose)
- parasites (p. ex. l'ascaridiose, la sarcocystose).

Les maladies cryptogamiques, comme l'aspergillose, ont moins de chances d'être transmises par le fumier mais peuvent néanmoins être présentes dans la litière.

## Manutentionnaires Et Transporteurs De Fumier

Au fur et à mesure que les coûts de production augmentent, les agriculteurs ont de plus en plus recours à des personnes qualifiées pour manutentionner et transporter le fumier. Bien entendu, cela implique un certain danger. Une hygiène déficiente d'une ferme à l'autre peut causer la transmission de nombreuses maladies. Il faut s'assurer que tout le matériel de manutention du fumier soit bien nettoyé et désinfecté. Laver convenablement toute surface exté-rieure du matériel de manutention du fumier, et s'assurer qu'elles sont exemptes de fumier.

## Accès Aux Installations

La partie IV de la Loi sur la gestion des éléments nutritifs de l'Ontario expose les grandes lignes des « inspections et arrêtés » liés à l'identification des agents provinciaux et aux inspections qu'ils peuvent faire en vertu de la réglementation sur la gestion des éléments nutritifs. Un protocole de biosécurité a été élaboré pour réduire au minimum les risques que des employés du gouvernement dispersent des agents pathogènes d'une exploitation à l'autre et à l'intérieur de chacune. Ce protocole s'applique dans toutes situations impliquant des employés du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ou du ministère de l'Environnement. Aucune inquiétude concernant la biosécurité ne sera acceptée comme raison valable pour refuser l'accès à une exploitation agricole du personnel chargé d'appliquer les règlements pris en applications de la loi.

Par ailleurs la Société de protection des animaux de l'Ontario, ainsi que les sociétés locales qui lui sont affiliées, ont les mêmes pouvoirs que la police en vue de faire respecter la Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario et les dispositions concer-nant la cruauté du Code criminel du Canada. Cette loi autorise des inspecteurs ou agents (p. ex. un vétéri-naire ou un policier) à pénétrer dans un propriété privée dans les circonstances suivantes :

- un mandat de perquisition est émis par un juge de paix
- l'inspecteur, agent ou officier constate la présence d'un animal en détresse, ou

- le propriétaire permet l'admission sur les lieux.

La Société de protection des animaux de l'Ontario a elle aussi élaboré un protocole de biosécurité à l'intention de ses inspecteurs ou agents; on s'attend d'eux qu'ils prennent des mesures de biosécurité raisonnables dans l'exercice de leurs fonctions.

## Résumé

L'importance de la biosécurité en production agricole
Avantages de la biosécurité :

- constitue un élément essentiel de nombreux programmes de salubrité des aliments sur la ferme
- augmente la confiance du consommateur au sujet de la qualité et de la salubrité du secteur de la pro-duction alimentaire
- assure que les animaux sont en bonne santé, et donc plus productifs
- améliore le bien-être des animaux
- accroît l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation agricole.

La biosécurité est d'importance cruciale, qu'il s'agisse des installations à environnement contrôlé d'un poulailler ou simplement le pâturage facilement accessible d'une ferme laitière ou d'une exploitation de bovins de boucherie. Au cours de la dernière décennie, la salubrité des aliments, la santé publique et la santé des animaux sont devenues des préoccupations majeures partout dans le monde. Les programmes d'assurance de la qualité et HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) sont adoptés sont adoptés ay stade de la production primaire, c'est-à-dire de l'exploitation agricole, avec la biosécurité jouant un rôle clé pour tout le secteur de la production alimentaire et de la transformation des aliments.

En tant que producteurs primaires d'aliments, les agriculteurs et tous ceux impliqués en agriculture doivent leur part, mettant à profit les connaissances nouvelles et la technologie de pointe pour constamment accroître la salubrité des denrées, maintenir et améliorer la santé des animaux, et protéger l'environnement. On devra mettre l'accent davantage sur la prévention en recourant aux normes de biosécurité et d'hygiène fondamentale, à des systèmes de production fermés, à des registres détaillés et à l'identification des animaux. Pour être valable les plans de gestion des éléments nutritifs devront comporter un volet sur les mesures de biosécurité.

Comme les dangers et les risques varient en fonction des espèces et des genres d'exploitations, le programme qui fonctionne bien sur une ferme pourrait se révéler inapproprié ou inefficace sur une autre. Chaque producteur agricole a besoin d'élaborer, en consultation avec son vétérinaire, un plan de biosécurité spécifique et détaillé. À noter que le contrôle des visites exposé dans la présente fiche technique ne constitue qu'une seule facette d'un plan de biosécurité complet.

## Les étapes de l'élaboration d'un plan de biosécurité

- Identifier les facteurs de risques potentiels.
- Faire la liste des points critiques à maîtriser dans l'exploitation agricole.
- Déterminer des limites ou des normes.
- Mettre en place un calendrier de surveillance et décider des procédures à suivre.
- Garder des registres détaillés.

Les agriculteurs d'aujourd'hui ont recours à la biosécurité pour protéger leurs terres, leurs animaux et leur mode de vie. Tout visiteur doit respecter les exigences particulières de chaque ferme et les directives applicables à chaque denrée. Les progrès actuels dans la plupart des denrés au niveau local, provincial et national dans le domaine de l'assurance de la qualité devraient être adoptés et clairement affichés pour les visiteurs.

Figure 1. Limiter l'accès aux installations pour bovins. Les visiteurs devraient porter une combinaison propre et observer à la lettre les protocoles de nettoyage et de désinfection.

## Références

1. MAAAO, fiche technique no 01-044, Biosécurité : Stratégies d'hygiène et de protection de la santé des bovins et directives générales visant d'autres ani-maux.
2. MAAO, fiche technique no 00-092, La biosécurité sur les fermes chevalines.

Nous remercions le Secrétariat d'État pour sa contribution financière à la réalisation de la présente fiche technique.

| Haut de la page |

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| Page d'accueil des élevages |

| Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English |
| Page d'accueil | Nouveautés | Calendrier | Produits | Communiqués |

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: livestock@omaf.gov.on.ca
©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
Dernières modifications : 17 mars 2004